

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 31 août. — Les nouvelles et les journaux arrivés d'Espagne aujourd'hui, nous semblent devoir mettre un terme à toutes les suppositions absurdes qui couraient depuis quelques jours. Le *Journal des Débats* dit ce matin :

« On avait cherché à répandre l'alarme à la bourse, par le bruit d'une prétendue insurrection à Madrid.

« La *Gazette de Madrid*, du 34, arrivée par voie extraordinaire, constate, au contraire, que la plus grande tranquillité règne dans la capitale.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le gouvernement a reçu des dépêches d'Espagne.

« L'une d'elle explique en ces termes le dernier mouvement du général Rodil :

« Le mouvement de Rodil est une invasion du Bastan sur trois colonnes : la première est arrivée le 27 à Souhaire; la seconde est arrivée le même jour à Saint-Estevan; il a dû entrer lui-même, le 28, par Lezaca, à la tête de la troisième, mais tout est déjà évacué.

« La junte et les malades étaient le 28 à Aranzaz. »

« Une autre dépêche annonce que don Carlos est vers Roncevaux, où il est arrivé, le 26 au soir, avec trois compagnies, et que trois colonnes ont dû sortir de Pampelune pour marcher sur lui et sur Zamalacarréguy, qui est à Zubiri.

« Ce soir enfin le gouvernement a reçu de nouvelles dépêches desquelles il résulte qu'après avoir balayé le Bastan, Rodil a continué son mouvement vers la vallée de Roncevaux.

« La junte s'est dispersée, et don Carlos est aculé dans la vallée. »

— La reine d'Espagne vient de prendre un décret qui prohibe l'importation d'armes et provisions de guerre, dans tout l'espace des côtes, compris entre le cap Finistère et l'embouchure de la Bidasoa. Les bâtimens de la marine espagnole devront opposer de vive force à tout débarquement d'articles de guerre. Ce décret consacre implicitement le droit de visite.

L'*Election*, journal républicain de Bordeaux, publie une lettre qui lui est adressée de Madrid, et qui contient les détails suivans touchant l'opinion émise par la commission des finances dans la première réunion, sur le projet de réduction de la dette étrangère. Nous les reproduisons, sans pouvoir toutefois apprécier l'exactitude des informations du correspondant :

1° La commission croit que le trésor est actuellement dans l'impossibilité de payer les intérêts de la réduction faite proportionnellement à 5 p. cent; elle croit que la réduction doit se faire à un tiers consolidé.

2° Elle voudrait que la dette passive eût un sort définitivement réglé : qu'elle fût par exemple divisée d'abord en un nombre de séries égales qui jouiraient d'intérêts dans un égal nombre d'années, de manière à ne point la laisser *ad libitum*.

La commission croit que le gouvernement pourrait ajourner le premier tirage des *différées* au besoin à 5, 8 ou 10 ans, pour ne point accroître, en attendant, le chiffre de la dette.

3° Elle désirerait surtout savoir si les intérêts de la dette active seront payés à Madrid ou à l'étranger. La commission voudrait que ces paiemens se fissent en Espagne, car les Espagnols s'habitueront ainsi à la considérer comme dette vraiment nationale.

4° Elle croit que le demi pour cent d'amortis-

sement qu'on affecte à la dette active est inutile, car on ne doit amortir que lorsqu'on cesse d'emprunter; autrement, c'est admettre des moyens trompeurs.

5° Elle pense qu'on aurait dû parler de la dette différée, déjà en circulation par suite de la conversion de 1831, car elle doit être considérée dans une position spéciale.

6° La commission aurait voulu que le ministère parlât de rembourser la dette anglaise créée par les traités de Londres de 1828; elle peut être retirée de la circulation au taux de 60 o/o.

7° Elle voudrait que la dette reconnue à la France par le traité du 30 décembre 1829, fût l'objet de nouvelles négociations; le traité même en donne le motif.

8° Le délai de dix-huit mois pour l'échange des titres est très-long; celui de 9 à 12 mois serait plus que suffisant.

9° La commission voudrait savoir si, au lieu de 400 millions à emprunter, il ne pourrait pas se faire que le trésor en eût assez avec moins, car il est convenable de limiter autant que possible ces sortes d'opérations.

10° Elle approuve les bases du projet, mais elle craint que si la réduction ne porte que sur la moitié, les cortès ne soient forcés dans deux ou trois ans à réduire le nouveau 5 p. c. de la dette active en 3 p. c.; et ce serait alors qu'une nouvelle réduction de 2/5 devrait avoir lieu. La commission croit qu'on doit préférer un arrangement spécial et définitif.

« Ces observations de la commission des finances doivent être pesées encore dans son sein, dit le correspondant; et puis elles doivent être discutées avec le ministre. Plus tard, le résultat de tout cela sera soumis au vote de l'assemblée des cortès. »

L'important débat qui existe depuis longues années entre les notaires et les huissiers relativement à la vente publique et aux enchères des récoltes et fruits pendans par racine, vient encore de se renouveler devant la cour de Douai. Sur le rapport de M. Muniez, conseiller auditeur, la première chambre civile a persévéré dans sa précédente jurisprudence; de nouveau elle a décidé que le droit de vendre appartenait aux notaires seuls. Une loi doit être présentée aux chambres sur cette matière tant et si long-temps controversée.

— Voici l'extrait d'une lettre de Mexico, du 28 juin :

« Nous sommes à la veille d'une révolution terrible. Santa-Anna s'est prononcé pour le parti d'Arista et Duran (en faveur de la religion et des Espagnols.) La ville de Mexico et tous les villages des alentours se sont prononcés en leur faveur. L'on rappelle tous les émigrés. Le vice-président, Gomez Furiar, qui est fameux républicain, s'est retiré entièrement. Puebla est assiégé par les troupes de Santa-Anna. Querétare, qui n'avait pas voulu se prononcer, a été pris d'assaut; l'on a aboli les gardes civiques et formé les troupes de ligne permanentes. Santa-Anna, avec plusieurs régimens s'est retiré à Tacubaya (village distant d'une lieue et demie de Mexico) depuis six jours.

(*Mémorial Bordelais.*)

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi du *National* contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui défend à ce journal de rendre compte des affaires judiciaires.

— Un Marseillais, qui avait été faire fortune aux colonies et qui y avait gagné 1,800,000 francs, est retourné à Marseille, y a dépensé les deux tiers de son capital, est venu dépenser le reste à Paris, et, après avoir perdu au jeu son dernier écu, s'est brûlé la cervelle la nuit dernière.

— Plusieurs journaux ont parlé du mariage de M. le baron de Montbel, ex-ministre de Charles X, avec une fille de M. de Metternich. La *Gazette du Lyonnais* dément formellement tous ces bruits. M. de Montbel, au dire de cette feuille, vient d'épouser une jeune dame hongroise, âgée de 20 ans, appartenant à une ancienne famille.

— Il vient de paraître à Paris, une nouvelle édition de l'ouvrage critique de Miss Trollope sur la Belgique et l'Allemagne rhénane, le titre de *Belgium-mand Western-Germany*. On annonce une traduction française.

— Le libraire Ladvocat, de Paris, vient de publier son quinzième et dernier volume du *livre des cent-et-un*. On y remarque un article de M. Dupin, sous le titre de *budget du XVI^e siècle*, c'est une critique assez spirituelle des budgets contemporains.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1^{er} SEPTEMBRE.

Le roi de retour de sa tournée sur les frontières de la Flandre zélandaise, est entré à Ostende le 27, à 9 heures et demie du soir. S. M. partira aujourd'hui, 1^{er} septembre, par Dixmude pour Ypres, d'où elle reviendra par Furnes et Nieupoort.

— On assure qu'un rapprochement a eu lieu entre MM. Gendebien et de Potter, lors du voyage de ce dernier en Belgique. (*J. des Flandres.*)

— Le rédacteur du *Journal de Francfort*, M. Durand, bien connu à Bruxelles, est parti pour Pétersbourg, afin d'y rester trois mois et y ouvrir des cours scientifiques. Une chaire de professeur à l'université de Pétersbourg lui avait été offerte, mais il l'a refusée. Pendant son absence de Francfort, son frère est chargé de la rédaction de la feuille.

— On s'était adressé à la régence de Bruxelles pour l'engager à faire contribuer la caisse municipale aux dépenses occasionnées par les courses que l'on aurait données lors des fêtes de septembre. Le département de l'intérieur appuyait cette demande, et la société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et le développement des courses en Belgique offrait de supporter une partie des frais. Nous apprenons avec regret que le conseil de régence a décidé, dans sa séance du 13 août, qu'elle ne contribuerait pas à cette dépense. Il est donc à craindre que nous n'ayons pas de courses lors des fêtes de septembre. (*J. des Haras.*)

Le drapeau dont la reine va faire cadeau à la société de la *Grande Harmonie* est de la plus grande richesse. Il est en soie blanche. D'un côté, au centre, se trouvent les armes du royaume, brodées en or; les amateurs admirent particulièrement la beauté du travail des drapeaux tricolores brodés en soie, qu'on croirait peints et surtout l'art avec lequel l'artiste est parvenu à fondre les diverses nuances de couleurs les unes dans les autres. La couronne qui surmonte les armes est enrichie de cinq belles pierres précieuses. Aux quatre coins du drapeau se trouvent, dans des guirlandes, les chiffres couronnés du roi et de la reine.

Les mains de justice, les couronnes, les lions relèvent en bosse, et sont brodés avec un tel art qu'on les prendrait pour des ouvrages ciselés.

De l'autre côté, au centre du drapeau, est une lyre entourée d'une guirlande avec ces mots : *Léopold, roi des Belges, à la société de la Grande Harmonie*. Aux quatre coins sont répétés les chiffres de LL. MM., et tout autour du drapeau qui est enrichi de riches franges, se trouve une guirlande superbe brodée en or.

Le poids des broderies, d'un côté du drapeau, est de 53 onces; de l'autre côté de 40; les franges pèsent 20 onces et les ganses 15 à 16.

Quatre ouvrières ont travaillé pendant sept mois consécutifs à la confection de ce drapeau dans les ateliers de Mme. Tircher.

La hampe, qui est surmontée d'une couronne, est d'une valeur de 1200 francs; elle est en cuivre ciselé et doré.

Le dessin est de l'architecte Suys.

LIEGE, LE 2 SEPTEMBRE.

A L'UNION.

A PROPOS D'UNE REMARQUE GRAMMATICALE.

Depuis quelques jours, l'Union nous attaque pathétiquement, politiquement et grammaticalement : peut-être avec le temps, ce sera aussi spirituellement. Il paraît que l'esprit est encore plus rare que la passion, la colère, et le ton supérieur.

Elle fait de la colère contre nous parce que nous sommes la coterie doctrinaire; de la politique, parce qu'elle a copié dans le *Journal des Débats*, et de la grammaire parce que la grammaire est la partie de plaisir des pédans.

Après nous avoir, dans ses mouvemens pathétiques, traité de coterie doctrinaire; dans ses dissertations politiques, elle nous qualifie de tiers parti et d'eunuques politiques.

Il règne ici une grande confusion d'idées : il est impossible que nous soyons à la fois doctrinaires et tiers parti de la nuance des *Débats* et de celle du *Constitutionnel*, puisque c'est le *Journal des Débats* lui-même qui, en sa qualité de doctrinaire, a donné au *Constitutionnel* la qualification de tiers parti, et aux hommes de ce parti le sobriquet d'eunuques politiques.

Voici d'où vient la confusion d'idées de notre confrère bruxellois. Il préparait un article piquant contre les doctrinaires; mais il n'avait encore à y mettre que ses propres idées : c'était pâle. Il aurait voulu des épithètes incisives, un trait. Le *Journal des Débats* en renfermait ce jour là. Son numéro arrivé le vendredi à Bruxelles contenait un article contre le tiers parti et les eunuques politiques, et le samedi paraît un article de l'Union sur le même sujet et tout aussi piquant que celui des *Débats* dans les parties où les deux journaux s'étaient rencontrés. Dans la précipitation que l'Union a mise à copier le confrère de Paris elle n'a pas eu le tems de le comprendre. Son esprit lui vient en poste, mais sa réflexion ne va pas aussi vite.

Si l'Union ne comprend pas la différence qui existe entre les doctrinaires et le tiers-parti, nous allons tâcher de la lui expliquer. Envers ceux qui ont cru nous donner une leçon de grammaire nous ne serons pas assez ingrats pour leur en refuser une plus indispensable. *A pédant, pédant et demi*, comme dit l'autre.

Les doctrinaires, nous l'avons déjà dit, sont ceux qui trouvent en eux-mêmes une opinion et le courage de la manifester. Deux espèces de virilités qui ne ressemblent à une castration ni intellectuelle ni morale. Le tiers parti, au contraire, se compose de ces gens qui se présentent pour tout faire quand la besogne a été faite par d'autres; capables de tout le lendemain de la difficulté. Affrontant la tempête sur l'eau paisible d'un canal. Dans le danger les humbles suivans des hommes fermes et capables qui s'exposent pour défendre leurs sympathies et leurs intérêts; mais après le danger ayant tous à la bouche le mot de la sottise ingrate : *J'en aurais bien fait autant*. Ainsi se défendant contre la république derrière le corps de Casimir Perrier et de ses successeurs, comme d'autres se sont défendus contre l'intolérance des opinions derrière le corps de certains hommes. L'Union en connaît sans doute de ces gens là, et sans doute elle les aime trop pour vouloir que l'on conserve le sobriquet d'eunuques politiques, créé par les *Débats* la veille du jour où l'Union l'inventa.

Nous sommes nous-mêmes trop polis pour faire l'application littéraire du mot à ceux qui ne peuvent pas enfanter leurs traits d'esprit.

Nous venons de répondre à l'écrivain pathétique et politique, maintenant nous avons l'honneur de présenter le *quomodo vales, domine!* au professeur de grammaire.

Nous savions parfaitement que nous violions la règle de l'imparfait du subjonctif. Quelque grave que fût la chose, nous l'avons prise sur nous. Voici pourquoi : à Paris où le ridicule de passer pour un pédagogue est fort évité, on laisse assez volontiers aux beaux parleurs qui arrivent par le coche l'usage du pédantesque imparfait. Nous avons mal fait peut-être d'obéir à cette leçon de bon goût, puisque si nous ne sommes pas tombés dans un pédantisme, c'est le pédantisme qui est tombé sur nous. Au reste, nous persisterons probablement, à l'avenir,

dans la même faute, parce que s'il fallait que nous parlissions comme l'Union, il y aurait danger que nous communiquassions un baillement prolongé à l'auditoire.

On écrit de Paris, 28 août :

« Dans la soirée du 26 courant, S. M. le roi des Français a reçu en audience particulière à Saint-Cloud, MM. Charles de Brouckere, Davignon, Smits, Basse, Wilmar et Royaval, commissaires belges chargés de négociations commerciales avec la France.

« Le 28, M. Lehon, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges à Paris, a réuni dans un grand dîner auquel ont assisté les ministres des affaires étrangères, de la justice et de l'instruction publique, MM. les membres des commissions française et belge désignés pour négocier un traité de commerce entre les deux pays. M. Du Ménil attaché à la commission belge a eu l'honneur d'être admis à cette réunion. »

— Le *Libéral* dit que le roi a signé l'arrêté qui nomme M. Goblet au ministère de la guerre. Nous donnons cette nouvelle sans en garantir l'exactitude.

— La nouvelle d'une insurrection à Madrid, est positivement démentie. (V. Paris.)

— Mde. Pouilly, sifflée à Bruxelles, vient d'obtenir un succès d'enthousiasme à Bordeaux.

— Pendant que les journaux républicains défendent la banqueroute de Torreno, les feuilles constitutionnelles les plus libérales, félicitent ce projet dans les termes les plus vifs.

— Nous reproduisons sous la rubrique de Paris et d'après un journal français, l'opinion de la commission des finances d'Espagne; sur le projet de banqueroute de Torreno.

— On regarde le décret de prohibition d'armes de guerre, que vient de prendre la reine d'Espagne, comme consacrant implicitement le droit de visite. Le gouvernement de la reine n'aurait point osé prendre cette résolution vigoureuse, s'il ne se sentait appuyé par le traité de la quadruple alliance.

— On assure qu'une grande maison de banque de Francfort a perdu, par la subite dépréciation des effets espagnols, la somme de treize millions de francs.

— Le roi de Prusse est parti le 23 août de Berlin, pour se rendre, par Schwedt, à Stettin. Là, S. M. s'embarquera dans le pyroscaphe russe l'*Ischora*, pour Königsberg, afin d'assister aux manœuvres qui auront lieu dans les environs de cette dernière ville.

— M. Arago va bientôt faire en Angleterre et en Ecosse un voyage scientifique.

— On a reçu de Douvres et de Deal, en date du 28, la triste nouvelle que la frégate royale *Castor* a heurté, en sortant des Dunes, à la hauteur de South-Foreland, avec une telle violence, le cutter de la douane *Caméléon*, que celui-ci a coulé bas à l'instant, avec tout son équipage, à l'exception de deux matelots et de deux garçons, qui ont été sauvés par les bateaux de la frégate.

— On écrit de Genève, 25 août :

« On annonce le passage très-prochain pour notre ville du célèbre professeur Roux, chirurgien du grand hôpital de la charité de Paris, et membre de l'Institut. M. Roux se rend en Italie, où il va consacrer le mois de septembre à visiter les hôpitaux et les principales universités. Ainsi l'Italie aura été visitée deux fois cette année par deux des plus célèbres chirurgiens français de notre époque. Puisse M. Roux y puiser les matériaux d'un ouvrage aussi remarquable et aussi éminemment utile que l'a été la relation de son voyage à Londres, en 1814. »

— On a reçu des nouvelles d'Alexandrie du 8 juillet, qui réduisent au néant tous les bruits venus par Constantinople, sur la prétendue propagation de l'insurrection en Syrie. Ce même jour, tous les agens diplomatiques et les consuls avaient été informés que la révolte était terminée.

— On écrit d'Oldengaal, le 26 août : On apprend des frontières de Prusse que dans les cinq premiers jours du mois de septembre, un corps de 10,000 hommes de troupes prussiennes (d'autres avis en por-

tent le nombre plus haut), exécutera de grandes manœuvres sur le Stroenfeld. Stroenfeld est une vaste bruyère à cinq lieues d'ici, entre Ochtrup et Coesfeld. On oït qu'il y aura des combats simulés et que la petite ville d'Ochtrum sera bombardée et prise. Déjà un grand nombre de troupes sont arrivées et cantonnées dans différens endroits le long de nos frontières. (Handelsblad.)

— MM. d'Haussez et Capelle, anciens ministres de Charles X, et le général Bourmont, se sont fixés en Suisse.

— Don Miguel est arrivé à Milan le 20 août. Il est descendu à l'auberge dite *Albergo reale*. Le soir il a été, au théâtre de la Scala, l'objet d'une curiosité peu obligeante. Il y a eu échange de visites cérémonielles entre le vice-roi et lui.

— Le *Morning Chronicle*, après avoir rendu compte du dernier procès du *National*, devant le cour d'assises de la Seine, fait les réflexions suivantes :

« La victoire remportée par M. Carrel est un *post scriptum* à la révolution de juillet, et ajoute à la charte un nouvel article, dont voici la substance. Le roi des Français ne peut mal faire, ses ministres seuls sont responsables de ses actes, et, pour cette raison, le roi n'est jamais présent en personne à leurs délibérations.

« Au reste, il est juste de dire que Louis-Philippe est (si l'on excepte peut-être MM. Lafitte et Guizot) le ministre le plus habile, ou plutôt le seul ministre habile que la France ait eu depuis la mort de Louis XVIII. La fermeté de son esprit, sa parfaite connaissance du caractère du peuple français, son courage, exempt de toute crainte personnelle, et la haute sagacité qui le porte à saisir toutes les occasions pour entourer son trône d'amis personnels tout cela annonce un homme extraordinaire, et sous ce rapport, c'est-à-dire quant à la gloire civile, Louis-Philippe n'a pas même été égalé par Napoléon. Mais ses talens de gouvernement vont au-delà de la charte; il doit chercher des moyens pour les retenir dans les limites tracées par elle, s'il veut conserver sa dynastie, et garantir le royaume confié à ses soins contre les tentatives d'une nouvelle révolution et les horreurs d'une seconde république française. »

— On écrit de Kiel, le 17 août :

« La feuille hebdomadaire danoise contient un rapport de l'archiviste Finn Magnussen, sur une découverte qu'il a récemment faite pour lire la plus ancienne inscription danoise qui soit connue, savoir : La pierre runique sur la bruyère de Braavalla à Blekingen. Depuis le 12^e siècle on avait fait de vains efforts pour lire cette célèbre inscription. L'année dernière, la société des sciences de Copenhague nomma une commission composée de MM. Finn Magnussen, Molbeih et Forch Hammer pour examiner si ces signes énigmatiques étaient de l'écriture ou un jeu de la nature.

« La commission se prononça contre cette dernière idée, mais sans pouvoir comprendre l'écriture de l'inscription. Ce n'est que récemment que Finn Magnussen a eu l'heureuse idée de lire l'inscription de droite à gauche, et alors tout s'expliqua. Cette inscription a été faite vers l'année 735 quelques instans avant la bataille livrée sur la bruyère de Braavalla, et contient une prière adressée aux dieux Authin, Frei et autres divinités pour qu'ils accordent la victoire au roi Harald Hultekern sur les princes rebelles Ring et Ole. »

Voici quelques renseignemens sur le tracé du chemin de fer de Malines à Ostende :

De Malines, le tracé, après avoir traversé la chaussée de Bruxelles à l'extrémité du faubourg, la Senne contre le village de Hombeke et le canal de Wilbroek, en face de Ronck-Cappelle, lieu principal des approvisionnemens en houilles destinées à la consommation du voisinage, se dirige sur Termonde par la droite de Londerzeel, bourg de 4000 habitans et où se fait un commerce notable en grains en toiles.

De Londerzeel à Termonde, laissant Malderen et Oplindrecht à droite, on passe entre les villages importants de Buggenboude, Basserode, de plus de 3000 âmes chacun, et l'on vient à chier à la hauteur de Saint-Amand, l'angle saillant de la chaussée de Termonde à Malines, afin de faciliter les arrivages appartenant aux localités qui débouchent sur ladite chaussée. Cet angle on marche directement sur Termonde qu'on atteint à la porte de Bruxelles.

La direction du tracé de Termonde vers Gand, coupe le canal et la chaussée d'Alost sous le village d'Oudeghem, et elle atteint, à Schoenaerde, le pavé de Termonde à Gand qu'elle s'élève jusqu'à la hauteur de Wichelen, bourg de 4000 âmes. De ce point la route court en ligne droite sur Wetteren, ville de 8000 âmes, qui possède plusieurs fabriques, usines et tissanderies.

En sortant de Wetteren, la route longe l'Escaut jusqu'à Melle; elle y traverse la chaussée de Bruxelles au débouché du pavé de Grammont, et elle se dirige, par St. Pierre-Ledeberg, vers Gand à la porte de Bruxelles, où seraient établies les stations principales et d'où pourraient s'étendre des embranchements vers les bassins de commerce.

La route en fer contourne Gand en amont, à l'extérieur de la citadelle, ou, si les convenances militaires le permettent, entre la citadelle et la ville. Ayant ainsi atteint la chaussée d'Andernaerde à l'extrémité du faubourg de Courtrai, la route, après avoir traversé l'Escaut et les deux branches de la Lys, vient couper le pavé de Deynse contre le village de Dronghen, de 4,700 âmes, et se dirige sur Bruges par le bourg d'Aelte, de 5,500 habitants, en laissant Landegem, où l'on traverse les rigoles de Nevele, à gauche, et Hansbeke et Bellem à droite.

Arrivée à la hauteur d'Oostcamp, où elle croise la chaussée de Courtrai au débouché du pavé de Loppem, la route longe le canal de Gand à Bruges jusqu'à l'entrée de la ville, et contourne l'enceinte, en atteignant la porte de la Boverie, d'où partirait la branche de jonction vers le grand canal maritime.

De ce point, afin d'établir la nouvelle voie dans les localités les plus avantageuses, et de faciliter éventuellement l'exécution d'un embranchement par Ghislennes sur Nieuport, il importerait de détourner le tracé de Bruges à Ostende par Jabbeke et Oudenbourg, en coupant la chaussée de Thourout à l'ancienne barrière, et celle de Nieuport au hameau de Varsenaere.

Du village d'Oudenbourg, où elle traverse le canal de Paschendaale, la route se dirige, soit par les fortifications, soit en traversant le nouveau canal de Slykens, et en longeant sa digue orientale, pour aboutir au port.

Depuis plusieurs siècles il existe à Gand une confrérie d'escrime sous le patronage de St.-Michel. Cette antique confrérie vient de reprendre ses exercices qui avaient été momentanément interrompus à cause des circonstances. On lit à ce sujet dans le *Messenger*, un article communiqué dont nous extrayons le passage suivant qui contient quelques détails intéressants :

« Nous venons d'être informés que M. Charles Rooman de Block, depuis plus de 40 ans chef-doyen de la confrérie et qui dans toutes les circonstances a tant fait pour sa prospérité, vient de lui faire don de son portrait, peint avec un rare talent pour notre compatriote M. P. Van Hanselaere. Ce magnifique portrait, que nous avons vu figurer avec distinction dans une de nos expositions de tableaux, sera placé dans la salle des exercices et complètera la série des portraits de tous les chefs-doyens qui ont administré la société depuis 1614. Une fête aura lieu au local de la société dans le courant du mois de septembre pour inaugurer ce beau portrait. Cette fête sera précédée par un grand concours d'escrime où seront invités tous les professeurs du royaume et de l'étranger : ce concours aura lieu sur la Place d'Armes. Comme dans notre ville, de pareils exercices n'ont plus eu lieu en public depuis 1820, il ne pourra manquer d'attirer une grande affluente de spectateurs. »

Ce fut M. *Hutoy*, de Liège, l'un des premiers maîtres d'escrime de la Belgique, qui obtint le prix au dernier concours.

Hier a eu lieu à la salle d'Emulation, la distribution des prix aux élèves de l'*Institution* dirigée par M. Frénay. La séance a été ouverte par un discours du directeur dans lequel il a développé la marche qu'il se proposait de suivre dans l'enseignement. Cette intéressante cérémonie présidée par M. le bourgmestre a été précédée par des exercices de déclamations. Diverses scènes ont été dites par les jeunes élèves avec un aplomb remarquable et qui leur a valu des marques répétées d'applaudissements. Les produits exposés justifient les progrès que l'enseignement fait dans cette institution qui est déjà fréquentée par un grand nombre d'élèves.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 20 août 1834.

Présens : MM. Louis Jamme, président, Scronx, Closset, Robert, Piercot, Billy, Delhasse, Bayet, Hubart et Lefebvre. Absents : MM. Nagelmackers, Raiken, de Behr, de Lamine, Richard, Burdo, Lombard, Frankinet, de Stockhem, Dewandre, Francotte et Delfosse.

La séance est ouverte à 5 heures 1/2 du soir. Le procès-verbal de la séance du 16 est lu et approuvé.

La commission de casernement fait son rapport sur la proposition de M. le ministre de la guerre, en date du 2 juillet dernier. Pour ramener le service du casernement de la garnison aux dispositions du règlement du 26 juin 1814, ce dernier propose à la ville de compléter les fournitures du couchage, sous la condition de lui payer l'indemnité à raison de cinq centimes par homme et par jour, au lieu de quatre centimes qu'on paie présentement. Il fait observer qu'à défaut de se conformer à cette disposition, l'indemnité ne serait plus payée qu'à raison de deux centimes et demi; et il demande si la régence a l'intention de fournir tous les effets de couchette nécessaires pour la garnison de cette ville, d'après ledit règlement, ou du moins si elle est disposée à compléter les fournitures qui appartiennent actuellement à la ville.

La commission pense que cette proposition est avantageuse, mais qu'il convient de s'assurer d'abord si le gouvernement est déterminé à placer en permanence dans les casernes de la ville, non compris celles des forts, une garnison de 1,500 hommes, dont un régiment de cavalerie. Cette force pourrait être casernée, partie aux Ecoliers (800 hommes et 640 chevaux), et partie à St-Laurent (700 hommes d'infanterie.)

La ville se réservant les autres casernes pour placer des couchettes destinées exclusivement aux troupes de passages; il serait pourvu aux frais de ce service particulier sans que la caisse municipale en fût chargée.

Quant à la fourniture des couchettes pour une garnison de 1,500 hommes, on la procurerait ainsi qu'il suit :

1°. A partir du 1^{er} juillet 1835 le casernement bourgeois proprement dit cesserait, et les effets de ce casernement feraient partie du casernement de la ville, ce qui seraient conformes aux arrangements pris dans le temps avec les souscripteurs, dont la cotisation avait pour objet le casernement des troupes de garnison, qu'il aurait fallu payer chez les habitants. Néanmoins on tiendrait compte des sommes payées pour ce casernement à ceux des souscripteurs qui désiraient se cotiser pour un casernement particulier destiné aux troupes de passage. 2°. La ville compléterait ces effets, objet dont la dépense est évaluée à 56,300 francs. — Le conseil adopte cette conclusion du rapport.

Présens à la commission : MM. Louis Jamme, Scronx, rapporteur, Closset, Delhasse, Billy et Lefebvre. Cette affaire sera expédiée de suite sans attendre l'approbation du présent procès-verbal.

Le conseil, considérant que le besoin d'artistes vétérinaires à Liège augmente avec l'accroissement et le développement que prend chaque année cette grande cité; que ceux qui y sont établis ne se trouvent pas proportionnés aux besoins, que pour y satisfaire convenablement, il importe de donner à des jeunes gens qui se destinent à cette profession les moyens nécessaires qui leur manquent pour aller suivre les cours de l'école d'économie rurale et vétérinaire à Bruxelles; et que tel est le vœu de l'administration générale qui a engagé les communes à faire un fonds à cette destination dans leurs budgets; arrêté :

Qu'un subside communal est attaché à trois places d'élève à l'école d'économie rurale et vétérinaire à Bruxelles, et qu'un appel sera fait aux jeunes gens qui se destinent à cet art. Le conseil se réserve de statuer ultérieurement sur la qualité de ce subside.

Cette discussion a été prise à la majorité de huit voix. Deux membres se sont abstenus, MM. Scronx et Bayet. L'abstention du 1^{er} est motivée sur ce qu'on n'a pas fait connaître les besoins de la commune, sous le rapport du nombre nécessaire d'artistes vétérinaires.

M... se présente pour être nommé conservateur de la galerie des tableaux de cette ville. On fait observer qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, à créer cette place, ce qui est adopté par le conseil, vu le petit nombre de tableaux qui jusqu'à ce jour composent cette galerie. Il se réserve de statuer sur la demande d'un fonds pour la restauration desdits tableaux.

Le conseil émet l'avis qu'il y a lieu d'approuver la proposition de la commission des hospices, en date du 1^{er} mai dernier, de tenir compte au sieur Hubert Garnade et consors de quatre-vingt-treize francs 4 centimes montant du 5^e d'une rente foncière de 17 frs. 23 c., qui n'a pas été déduit au profit de ces débiteurs depuis 1805 jusque 1831 inclus, attendu que suivant la nature de cette rente, la loi et les pièces produites, il est évident qu'ils ont droit à cette déduction. — M. Piercot rapporteur.

Le conseil est d'avis également d'autoriser la commission des hospices, suivant sa délibération du 9 mai dernier, à consentir la radiation de l'inscription prise à charge du sieur Dieudonné Chaudoir et consors, pour une rente hebdomadaire de deux quarts de froment franc moulu, due à l'hospice de bonne volonté, et ce seulement en ce que cette inscription frappe la généralité des biens de ces derniers, attendu qu'elle doit se borner au moulin dit des Grandes Oies et ses dépendances et autres biens désignés au titre nouvel du 12 janvier 1824. — M. Piercot, rapporteur.

Le conseil approuve le cahier des charges dressé le 1^{er} août courant, pour des réparations au bâtiment de l'hôtel de ville.

Il vote un supplément de crédit de deux cent soixante douze francs, pour le paiement des côtes de la ville dans le rôle de la contribution foncière de 1834, l'allocation faite au budget de cette année étant insuffisante pour cette dépense. Il sera imputé sur le fond des dépenses imprévues.

Le conseil autorise le changement que M. Robert, avocat, désire faire à sa maison place du Spectacle, n° 878, en substituant au balcon actuel un balcon plus étendu, suivant le plan annexé au présent, partie A. Ce nouveau balcon ne pourra avoir plus de saillie que l'ancien.

Le conseil arrête le compte-général rendu par le receveur des taxes municipales pour 1833, à la somme de six cent quarante quatre mille sept cent quatre-vingt quatorze francs quatre-vingt-cinq centimes, tant en recette qu'en dépense, dans laquelle dépense les frais de perception sont compris pour une somme de fr. 66,804 32

Et les versements des produits net des taxes dans la caisse municipale pour fr. 577,930 53

et le compte particulier des saisies et amendes à celle de quatre cent soixante-douze francs soixante-sept centimes, également en recette et dépenses.

Nota. La somme (de 118 francs 18 cent. portée en dépense dans ce compte particulier comme montant du droit sur les objets des saisies et amendes fait partie de la recette dudit compte-général.

Le receveur du bureau de bienfaisance demande que la remise du chef des recettes en nature soit calculée et admise sur la base de l'appréciation légale de l'année, sans avoir égard au prix réel de la vente des grains faite par l'établissement. — La valeur réelle de ces recettes pour la partie vendue se rapporte à ce prix, et non à ladite appréciation qui a pour objet spécial le paiement en argent des rentes et fermages en nature dans le cas prévu par la loi.

Le conseil se référant à sa délibération du 26 juin 1833, rejette l'adite demande.

Le conseil, vu la délibération de la commission des hospices du 26 juin 1834, porte qu'elle est d'avis de créer une seconde place d'élève interne pour la médecine à l'hospice de Bavrière, place à laquelle il ne serait attaché pour le titulaire que le logement, la table, le feu et la lumière.

Considérant que la nécessité d'un second élève interne est évidente, et que les besoins de service sanitaire dudit hôpital exigent réellement cet emploi, l'élève actuel chargé de la partie chirurgicale, ne pouvant suffire en même temps à ce qu'exige le service médical, arrête : Ledit arrêté est approuvé. La séance est levée à 8 heures 1/2 du soir.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

L'administration municipale informe que mercredi prochain, 3 septembre, à 3 heures très-précises de l'après-dînée, aura lieu dans la salle académique la distribution des prix aux élèves des écoles primaires communales, ainsi que les médailles accordées aux citoyens, qui, dans le courant de l'année, se sont distingués par des actes de courage ou de dévouement.

Liège, le 31 août 1834.

Le bourgmestre, Louis JAMME.

ECOLE MOYENNE ET INDUSTRIELLE DE HUY.

DISTRIBUTION DES PRIX.

La distribution solennelle des prix aux élèves de l'école moyenne et industrielle de la ville de Huy, a eu lieu le jeudi 28 août, dans l'oratoire attenant à l'établissement qui avait été disposé à cet effet, en présence du conseil municipal des principaux fonctionnaires, et d'un concours nombreux de spectateurs, pères, mères de famille, amis de la jeunesse, qui s'étaient empressés de se rendre à cette intéressante cérémonie.

M. Toussaint, directeur de l'école, après avoir ouvert la séance par un discours sur la nécessité d'organiser un système complet d'enseignement public en rapport avec nos institutions et les besoins de notre époque, et sur les avantages qui en résulteraient pour le progrès de l'instruction, a proclamé, au milieu des applaudissements de l'assemblée, les noms des jeunes vainqueurs.

Voici la liste des élèves qui ont remporté les prix :

RÉSULTAT DES COMPOSITIONS DE L'ANNÉE.

Cours de langues anciennes. — Langue latine. — Première classe. — Premier prix, André Fivé de Seraing, pensionnaire. Deuxième prix, Joseph Marichal, de Statte, externe. Premier accessit, Edouard Fivé de Seraing, pensionnaire. Deuxième accessit, Alexis Smal, de Huy, pensionnaire.

Deuxième classe. — Premier prix, Victor Rubin, de Huy, externe. Deuxième prix, Ignace Frère, de Marneffe, pensionnaire. Premier accessit, Barthélemy Borlée, de Huy, pensionnaire. Deuxième accessit, Joseph Wautier, de Huy, externe.

Troisième classe. — Premier prix, Hyacinthe Frère, de Wanzoul, externe. Deuxième prix, Jos. Hubin, de Fumal, externe. Premier accessit, Hyacinthe Moreaux, de Huy, externe. Deuxième accessit, Arnold Sohelet, de Huy, externe.

Quatrième classe. Premier prix, Joseph Borlée, de Huy, externe. Deuxième prix, Emile Grenson, de Hucorgue, externe. Premier accessit, Hector Masson, de Huy, externe. Deuxième accessit, Edouard Guilmet, d'Ivoz, pensionnaire.

Langue grecque. — Division inférieure. — Premier prix, Edouard Guilmet, déjà nommé. Deuxième prix, Jos. Hubin, déjà nommé. Premier accessit, Arnold Sohelet, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé.

Division supérieure. — Premier prix, Jos. Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Hector Masson, déjà nommé. Premier accessit, Jules de Francquen, de Huy, externe. Deuxième accessit, Emile Grenson, déjà nommé.

Cours communs. — Première année. — Langue française. — Premier prix, Victor Devaux, de Lamalle, pensionnaire. Deuxième prix, Désiré Loumaye, d'Envoz, pensionnaire. Premier accessit, Joseph Manside de Huy, externe. Deuxième accessit, Victor de Grady, de la Neuville, pensionnaire.

Calligraphie. — Premier prix, Théophile Havet, de Huy, externe. Deuxième prix, Saturnin Winand, d'Andennes, pensionnaire. Premier accessit, Victor de Grady, déjà nommé. Deuxième accessit, Désiré Loumaye, déjà nommé.

Dessin linéaire. — Premier prix, Victor de Grady, déjà nommé. Deuxième prix, Théophile Havet, déjà nommé. Premier accessit, Alfred Toussaint, de Huy, externe. Deuxième accessit, Victor Devaux, déjà nommé.

Arithmétique. — Premier prix, Joseph Mansion, déjà nommé. Deuxième prix, Saturnin Winand, déjà nommé. Premier accessit, Ch. Carlier, de Huy, externe. Deuxième accessit, Constant Matiny, de Huy, externe.

Géographie. — Premier prix, Saturnin Winand, déjà nommé. Deuxième prix, Victor Devaux, déjà nommé. Premier accessit, Constant Martiny, déjà nommé. Deuxième accessit, Alfred Toussaint, déjà nommé.

Histoire Sainte. — Ancien Testament. — Premier prix, Jos. Mansion, déjà nommé. Deuxième prix, Désiré Loumaye, déjà nommé. Premier accessit, Constant Martiny, déjà nommé. Deuxième accessit, Alfred Toussaint, déjà nommé.

Prix général. — Victor Devaux de Lamalle, déjà nommé.

Deuxième année. — Langue française. — Premier prix, Joseph Mouton d'Oteppe, externe. Deuxième prix, François Martin de Huy, externe. Premier accessit, Charles Lebrun, de Vaux-Chavanne, pensionnaire. Deuxième accessit, Joseph Maréchal, déjà nommé.

Calligraphie. Premier prix, Eugène Charlier, de Huy, externe. Deuxième prix, Charles Lebrun, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Marichal, déjà nommé. Deuxième accessit, Lambert Lecrenier, de Huy, externe.

Dessin linéaire. — Premier prix, Edouard Fivé, de Seraing, pensionnaire. Deuxième prix, Eugène Charlier, déjà nommé. Premier accessit, Charles Lebrun, déjà nommé. Deuxième accessit, Hypolite Havet, de Huy, externe.

Arithmétique. — Premier prix, André Fivé, déjà nommé. Deuxième prix, Charles Lebrun, déjà nommé. Premier accessit, Joseph Marichal, déjà nommé. Deuxième accessit, Joseph Ville, de Huy, externe.

Premières notions de physique. — Premier prix, Charles Lebrun, déjà nommé. Deuxième prix, Eugène Charlier, déjà nommé. Premier accessit, Alexandre Gérard, de Huy, externe. Deuxième accessit, Edouard Fivé, déjà nommé.

Mythologie. — Premier prix, Jos. Mouton, déjà nommé. Deuxième prix, Ch. Lebrun, déjà nommé. Premier accessit, Alexandre Gérard, déjà nommé. Deuxième accessit, Hypolite Havet, déjà nommé.

Histoire. — Premier prix, François Martin, déjà nommé. Deuxième prix, Eugène Charlier, déjà nommé. Premier accessit, Ch. Lebrun, déjà nommé. Deuxième accessit, Joseph Ville, déjà nommé.

Géographie. — Premier prix, Ch. Lebrun, déjà nommé. Deuxième prix, Jos. Marichal, déjà nommé. Premier accessit, Eug. Charlier, déjà nommé. Deuxième accessit, Lambert Lecrenier, déjà nommé.

Histoire Sainte. — Nouveau Testament. — Premier prix, Jos. Mouton, déjà nommé. Deuxième prix, Alexandre Gérard, déjà nommé. Premier accessit, Eug. Charlier, déjà nommé. Deuxième accessit, Ch. Lebrun, déjà nommé.

Prix général. — Charles Lebrun, déjà nommé.

3^e Année. — Langue française. — Premier prix, Alexandre Wilmart, de Wanzoul, externe. Deuxième prix, Victor Rubin, déjà nommé. Premier accessit, Victor Thyron, de Huy, externe. Deuxième accessit, Ignace Frère, déjà nommé.

Arithmétique commerciale. — Premier prix, Victor Thyron, déjà nommé. Deuxième prix, Alexandre Wilmart, déjà nommé. Premier accessit, Alexis Réckers, de Huy, externe. 2^e accessit, Barthélemy Borlée, déjà nommé.

Tenue de livres. — Premier prix, Victor Thyron, déjà nommé. Deuxième prix, Alexis Réckers, déjà nommé. Premier accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé. Deuxième accessit, Jos. Pierre d'Abin, déjà nommé.

Mythologie. — Premier prix, Alexandre Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Barthélemy Borlée, déjà nommé. Premier accessit, Alexis Réckers, déjà nommé. Deuxième accessit, Victor Thyron, déjà nommé.

Histoire. — Premier prix, Victor Thyron, déjà nommé. Deuxième prix, Barth. Alexis Réckers, déjà nommé. Premier accessit, Barthélemy Borlée, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Moreaux, déjà nommé.

Géographie. — Premier prix, Alexandre Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Joseph Hubin, déjà nommé. Premier accessit, Alexis Réckers, déjà nommé. Deuxième accessit, Victor Thyron, déjà nommé.

Mathématiques. — Algèbre. — Premier prix, Alexandre Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Victor Thyron, déjà nommé. Premier accessit, Alexis Réckers, déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé.

Géométrie. — Premiers prix, Alex Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Alexis Réckers, déjà nommé. Premier accessit, Victor Thyron, déjà nommé. Deuxième accessit, Ignace Frère, déjà nommé.

Éléments de physique. — Premier prix, Alex Wilmart, déjà nommé. Deuxième prix, Alexis Réckers, déjà nommé. Premier accessit, Victor Rubin déjà nommé. Deuxième accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé.

Histoire naturelle. — Premier prix, Alexis Réckers, déjà nommé. Deuxième prix, Alexandre Wilmart, déjà nommé. Premier accessit, Hyacinthe Frère, déjà nommé. Deuxième accessit, Victor Thyron, déjà nommé.

Prix général. — Alexis Réckers, déjà nommé.

Quatrième année. — Langue française. — Rhétorique. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Guilmet, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Duvivier, de Huy, externe. Deuxième accessit, Emile grenson, déjà nommé.

Histoire. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duvivier, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Guilmet, déjà nommé. Deuxième accessit, Georges Hansotte, de Huy, externe.

Géographie. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Georges Hansotte, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Guilmet, déjà nommé. Deuxième accessit, Edouard Duvivier, déjà nommé.

Mathématiques. — Algèbre. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Guilmet déjà nommé. Premier accessit, Georges Hansotte, déjà nommé. Deuxième accessit, Charles Corroy, d'Antheit, externe.

Géométrie. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Guilmet, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Duvivier, déjà nommé. Deuxième accessit, Georges Hansotte, déjà nommé.

Physique. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duvivier, déjà nommé. Premier accessit, Georges Hansotte, déjà nommé. Deuxième accessit, Edouard Guilmet, déjà nommé.

Histoire naturelle. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duvivier, déjà nommé. Premier accessit, Georges Hansotte, déjà nommé. Deuxième accessit, Edouard Guilmet, déjà nommé.

Éléments de chimie. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Duvivier, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Guilmet, déjà nommé. Deuxième accessit, Georges Hansotte, déjà nommé.

Éléments de mécanique industrielle. — Premier prix, Joseph Borlée, déjà nommé. Deuxième prix, Edouard Guilmet, déjà nommé. Premier accessit, Edouard Duvivier, déjà nommé. Deuxième accessit, Georges Hansotte, déjà nommé.

Prix général. — Joseph Borlée, déjà nommé.

CAISSE DE RETRAITE
des employés du département des finances.

Conformément aux instructions de M. le ministre des finances, le directeur du trésor dans la province de Liège, invite les pensionnaires de la caisse de retraite, qui auraient encore des coupons d'arrérages pour des termes antérieurs au second semestre 1832, d'en faire le dépôt contre récépissé dans ses bureaux dans le délai d'un mois à dater de ce jour, (terme de rigueur), prévenant les retardataires qu'ils devront s'imputer le préjudice qui résultera pour eux d'un plus long retard dans le paiement.

Liège, le 1^{er} septembre 1834.

ETAT CIVIL DE LIÈGE du 31 août.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 2 hommes, 4 femme, savoir: Servais Detrixhe, âgé de 68 ans, ouvrier imprimeur, rue Vieille-Voye de Tongres, époux de Marguerite Balaës. — Laurent Joseph Ghaye, âgé de 64 ans, peintre en bâtiments, rue Hors Château, veuf de Françoise Devillers. — Anne Catherine Decortis, âgée de 72 ans, pont St-Julien, veuf de Lambert Christophe.

Du 1^{er} septembre. — Naissances: 6 garçons, 4 filles.

Décès: 3 garçons, 6 filles, 4 femmes, savoir: Jeanne Moray, âgée de 82 ans, rue du Vert-Bois, veuve de Pierre Mouchon. — Marie, Catherine Lambrecht, âgée de 76 ans, rue Bessonhez, épouse de Hubert Libotte. — Gertrude Renkin, âgée de 51 ans, marchande, rue Neuvice, épouse d'Olivier Massin. — Marie Louise Guillaume, âgée de 37 ans, Entre Deux Ponts, veuve de Mathieu Léonard Tilman.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi, 2 septembre, la première représentation du 1^{er} mois d'abonnement, la 2^e représentation de *Michel Perrin*, vaudeville en 2 actes. Le spectacle commencera par le *Philtre*, grand opéra en deux actes, musique de M. Auber.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

A LOUER une jolie MAISON de CAMPAGNE, rue Naimette paroisse Ste-Marguerite, avec cinq pièces à feu, pompe, puits cave fournil grenier et beau jardin bien arborés. S'y dresser rue Basse Sauvenière, n° 895. 410

Judi 4 septembre 1834, à midi, au rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de J. N. Delvaux, une grande quantité de BOIS, savoir: gros chênes, hêtres, belles vernes, poutres, bois de fosses, jantes, rais; plus quantité de planches de bateaux fort sèches et deux nacelles neuves dites aux chevaux. Argent comptant. 445

A LOUER, pour au jour de suite, UNE MAISON composée de 2 corps de logis, REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite, n° 185. S'y adresser pour voir la maison; et pour connaître les conditions, s'adresser rue St-Séverin, n° 666. 424

A LOUER, pour en jour de suite, UNE MAISON avec REMISE, ECURIE, COUR et JARDIN, située à Liège, rue du Séminaire, n° 322. S'y adresser. 425

VENTE DE FUTAIE.

Le 4 septembre 1834, à onze heures du matin, MM. Collignon et Hénault, feront VENDRE à l'enchère dans leur bois de Chant d'Oiseaux.

8000 BALIVEAUX d'essence chêne, hêtre, bouleau, etc. propres aux houillères, charbonnage, etc., 450 CERISIERS propres aux bateliers, 400 VERNES et 30 POUTRES laissées dans les coupes de futaie précédemment vendues et 420 PLATANES dont partie assez gros.

Les marchés sont faits. La vente aura lieu au pied des arbres. A crédit. 437

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où on dira pour qui c'est.

AVIS AUX TÊTES CHAUVES.
ELIXIR SOUVERAIN

POUR LA REPRODUCTION DE LA CHEVELURE inventé par M. GEERAERTS, de Louvain

Cette composition a mérité à son auteur un BREVET D'INVENTION, lui délivré le 1^{er} juillet 1830.

Sur l'invitation de l'administrateur de l'Instruction publique, des sciences et des arts, cet Elixir a été soumis à expériences dirigées par M. BAUD, professeur de médecine à l'université de cette ville, faites dans la salle de chirurgie de l'hôpital académique de Louvain, en présence de plusieurs étudiants en médecine.

Une personne âgée de 63 ans, chauve, a été l'objet de ces expériences; il en est résulté que la partie de la tête chauve s'est trouvée, au bout de trois mois, recouverte de cheveux fins. D'après un tel résultat, M. le docteur BAUD s'est empressé de délivrer à l'inventeur, un certificat attestant l'efficacité de cet Elixir.

En faisant usage de cette composition, de la manière indiquée dans un imprimé joint à chaque bouteille, elle empêche la chute des cheveux, les épaissit et les fortifie.

Plusieurs certificats honorables délivrés à l'inventeur par des personnes qui en ont fait usage, attestent que cette invention mérite à juste titre toute la réputation dont elle jouit.

Des dépôts de cet Elixir sont établis comme suit:

- A LOUVAIN, chez l'inventeur, M. Geeraerts, Mont-Bellin n° 4.
 - A LIÈGE, chez M. Gillon-Nossent, rue du Pont-Neuf n° 32.
 - A BRUXELLES, sous la direction de M. Van Straelen, à la parfumerie, Montagne de la Cour, n° 1084.
 - A ANVERS, chez M. Vandeweerd, rue Cauwenberg, n° 12, n° 800.
 - A NAMUR, chez M. Robson, parfumeur, rue de l'Ange n° 686.
- La bouteille qui ne portera pas le cachet de l'inventeur, M. GEERAERTS, doit être considérée comme une composition.
- Toute demande doit être envoyée franc de port.

A VENDRE UNE PRESSE EN BOIS à satiner. S'adresser rue St-Séverin n°685.

COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam, du 30 août. — Dette active, 50 1/2. Dito, 97 1/4. — Bill. de change, 21 7/16. — Oblig. du Spécificat, 88 7/8 0/00. — Dito, 71 1/8 0/00. — Rente des Indes, Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 0/0. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C^o, 102 3/4 0/0. Dito de 1828, 103 1/4 000 — Inscript. russes, 00 0/00. — Empr. russe 1831, 96 1/4 0/00. — Rente perp. d'Esp. 0/00. — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 9 1/8 00/00. — Mét. Autriche, 97 1/8 0/0 0 — Lots chez Gollais, 0/00. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 75 1/4. — Cortès, 34 1/2 000. — Dito Grec, 0 — Obl. de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 1^{er} septembre.

Changes.	à courts jours.		à deux mois.	à 3 mois.
	à 15 jours.	à 30 jours.		
Amsterdam.	3/8 0/0 perte.			
Londres.	12 05 0/0		P 11 97 1/2 A	
Paris.	47 7/16		A 47 1/8	47
Frankfort.	36 1/16		A 00 0/0	35 1/2
Hambourg.	35 1/4		35 1/8	35 1/4

Escompte 3 0/0.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 102 1/2 A. Id. de 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill., 31 1/2 P. — Id. de 42 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0/00. Oblig. synd., 0/00 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 1/2. Espagne, Guebb., 32 1/2 et P. Id. perp. Paris, 5 p. c., 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 32 1/2 31 3/8 P. 0 00/00. — Idem dette différée, 8 3/4 0/0 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

300 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.

Arrivages au port d'Anvers, du 30 et 31 août.

Le schooner belge le Râteau, cap. Vanhoek, v. de Liverpool, ch. de sel, coton et café.

Le schooner belge Léopold Ier., c. Adriaenssen, v. de Liverpool, ch. de sel, coton, fer et bois de teinture.

Le brick américain Agenotia, cap. George, ven. de Matanzas, ch. de sucre.

Bourse de Bruxelles, du 1^{er} sept. — Belgique. Dette active, 51 1/4 P. Emp. 24 mill., 97 0/0 P. — Hollande. Dette active, 50 3/4 P. — Espagne Gueb., 32 1/4 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0. 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 31 3/4 P. Id. Paris, 3 p. 0/0. 00 P 0/0. Cortès à Lond., 36 0. Dette diff. 9 P.

Prix des grains au marché de Liège du 1^{er} sept.

Froment vieux l'hectolitre, 44 francs 57 cent.

Seigle, id., 8 76

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 621, à Liège.